

REGLEMENT AME MINUIT TRAIL 2021

ARTICLE 1,

L'AME MINUIT TRAIL est une **épreuve nocturne de course à pied** de 30 kms, 16 kms et 10 kms en **autosuffisance**, organisée le **samedi 27 mars 2021** par la section d'Athlétisme des J3 Sports Amilly. Le départ sera donné à 19h30 pour le 16 et le 30 kms. **Aux environs du 9 ème kilomètre de la course les participants choisiront la distance qu'ils souhaitent réaliser en s'engageant alors sur le petit parcours (16kms) ou sur le long (30kms). Un pointage obligatoire sera réalisé à ce moment de la course.**

Le Départ du 10 kms sera donné vers 19h50

Les parcours du 16 et du 30 kms démarrent du vélodrome de Montargis (45200) se dirigent vers Paucourt (45200) et arrivent au gymnase Ladoumègue d'Amilly (45200).

Le parcours du 10 kms démarre du vélodrome Montargis et arrive au gymnase Ladoumègue d'Amilly (45200).

Ils serpentent pour l'essentiel en forêt domaniale de Montargis.

ARTICLE 2, les participants :

L'AME MINUIT TRAIL est ouvert à tous les coureurs à partir de **20 ans pour le 16 & 30 kms et 18 ans pour le 10 kms le jour de la course**, licenciés FFA ou non. Cependant lors de l'inscription le concurrent devra fournir soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en **compétition** ou de la pratique de la course à pied en **compétition** datant de moins d'un an, soit une photocopie de sa licence FFA, soit une photocopie de sa licence avec la mention course à pied en Compétition voir article 5.

ARTICLE 3, matériel obligatoire :

La liste du matériel obligatoire 30 et 16 pour prendre le départ est la suivante : éclairage en état de fonctionnement, brassard ou brassière réfléchissante, un sifflet, réserve d'eau 500ml mini **(vérification des éléments lors du retrait des dossards)**.

Des barres ou gels énergétiques sont vivement conseillés (aucun ravitaillement n'est prévu sur la course).

10 kms éclairage en état de fonctionnement, brassard ou brassière réfléchissante, un sifflet

ARTICLE 4, frais d'inscriptions :

Tarif :

- **20 euros pour le 30 kms D+ 350 M et le 16 kms D+ 150 M**
- **12 euros pour le 10 kms moins de D+ 100 M**

Ce tarif comprend : l'assurance, la conception et la réalisation de l'épreuve, un petit lot remis lors du retrait des dossards, le transport des participants du gymnase Ladoumègue vers les lieux de départ des courses, l'accès aux douches, la participation au repas d'après course.

La somme d'1 euro sera reversée à une association française et locale

Attention, pas d'inscription sur place !

ARTICLE 5, inscription, annulation :

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni par mail.

Vous pourrez vous inscrire à notre manifestation à l'aide du site internet dédié :

www.j3-athle-amilly.com/inscription-trail

L'inscription ne sera validée qu'une fois votre dossier complet à savoir :

- pour les licenciés FFA numéro de licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

- pour les autres licenciés, d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : o Fédération des clubs de la défense (FCD), o Fédération française du sport adapté (FFSA), o Fédération française handisport (FFH), o Fédération sportive de la police nationale (FSPN), o Fédération sportive des ASPTT, o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- pour tous les autres, dépôt sur le site internet d'un certificat médical de moins d'1 an précisant l'aptitude à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition.

- le règlement des frais d'inscription

Aucune inscription ne sera enregistrée sans l'ensemble de ces documents !

RAPPEL : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas de force majeure ou de requête de l'autorité administrative, l'organisateur pourra à tout instant annuler ou mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscription ne seront à priori pas remboursés (cas particuliers à soumettre aux organisateurs)

ARTICLE 6, limitation des inscriptions et collation :

L'organisation limitera **le nombre de participants à 400 !**

- **130 pour le 10kms**
- **270 pour le 16 et 30 kms**

Afin d'accueillir les coureurs dans de bonnes conditions pour le repas d'après course et permettre le transport de tous les concurrents sur les lieux de départ, **la clôture des inscriptions s'effectuera le Vendredi 27 Mars 2020 à Midi. Si le nombre d'inscrits est atteint avant la clôture, il n'y aura aucune possibilité d'inscriptions via notre site internet**

ARTICLE 7, accueil, retrait des dossards :

L'accueil, les vérifications administratives et de sécurité, le retrait des dossards aura lieu dans l'enceinte du Gymnase Jules LADOUMEGUE route de Viroy Amilly 45200 (proximité du collège Robert Schumann).

Ce retrait s'effectuera à partir de 16 h 00 et fermera à 18h30 pour le 16 & 30 km et à 18h50 pour le 10 km

ARTICLE 8, transport des concurrents :

L'organisation met à la disposition des coureurs un service de bus pour se rendre au départ de la course.

Les bus partiront à proximité du gymnase Ladoumègue (lieu du retrait des dossards et arrivée de la course) et iront déposer les coureurs à proximité du vélodrome de Montargis pour les 3 distances

Les « départs » des bus se feront à horaires fixes :

- 18h35 pour les concurrents du 16 & 30 kms
- 18h40 pour les concurrents du 16 & 30 kms
- 19h05 pour les concurrents du 10 kms

L'organisation ne pourra en aucun cas assurer le transport des coureurs après le départ du dernier bus.

ARTICLE 9, horaires, heure limite de passage :

Départ de la course 19h30 au vélodrome de Montargis pour le 16 et le 30 kms et à 19h50 pour le 10 kms

Le briefing aura lieu environ 10 mns avant le départ.

Pour pouvoir courir notre trail long (30kms), il faudra impérativement passer en moins de 1h00 (20h30) aux alentours du 9 ème km lieu de séparation des parcours. Après cette heure vous serez orientés obligatoirement sur le petit parcours. (16kms)

ARTICLES 10, parcours, balisage, contrôle de passage :

Le parcours essentiellement situé en forêt domaniale de Montargis sera balisé à l'aide de procédés rétro-réfléchissants. **La course sera ouverte et fermée par les organisateurs en VTT.** Des indications kilométriques sur la distance restant à parcourir 5-10-15-20- seront visibles sur le parcours. Pour la sécurité des concurrents des commissaires itinérants en VTT se répartiront sur la course afin de pouvoir réagir au plus vite en cas de problème. Les accompagnateurs (VTT, coureurs ...) seront interdits.

Afin de n'oublier aucun concurrent en forêt, des contrôles de passage (lecture et pointage du dossard) seront organisés :

-Un pointage des concurrents aura lieu lors de l'accès à la zone départ.

-Un deuxième pointage sera effectué au neuvième kilomètre à l'endroit où la course se séparera. Nous relèverons ainsi le choix des coureurs. 16km d'un côté, 30 km de l'autre.

Le concurrent ne satisfaisant pas à ce type de contrôle se verra automatiquement mis hors course.

ARTICLE 11, assistance, secours :

Les concurrents se doivent assistance et secours.

Tout problème ou accident ainsi que les abandons devront être signalés au poste de contrôle le plus proche ou au responsable sécurité dont le numéro de téléphone figure sur le dossard.

Les moyens de secours s'organiseront dans le respect de la réglementation en vigueur (Pompiers, commissaires et signaleurs présents sur le parcours).

ARTICLES 12, classement, réclamation :

Un classement sera édité à l'issue de la course.

Les 3 premiers hommes, femmes du 30 km et du 16 km scratch seront récompensés (trophées en bois + différents lots)

Le premier homme, femme du 10 km classement scratch seront récompensés (trophées en bois + différents lots)

Les 2 ème et 3 ème hommes, femmes du 10 km scratch seront récompensés (différents lots)

Les réclamations éventuelles devront être déposées auprès du responsable de la course dont le nom sera affiché au secrétariat.

Le jury des commissaires est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel. Les commissaires seront habilités à prendre toutes les mesures nécessaires en réaction aux actes de tricheries, aux infractions au règlement et donc à faire modifier le classement en fonction des faits avérés.

ARTICLES 13, respect du milieu naturel :

En s'engageant à l'AME MINUIT TRAIL les coureurs se doivent d'être particulièrement attentifs au respect du milieu naturel. Les organisateurs veilleront à la préservation du milieu par l'installation de poubelles en des lieux spécifiques (contrôle de passage) sur le parcours. Les coureurs devront impérativement veiller à déposer dans ces poubelles les détritiques liés à leurs ravitaillements personnels. Chacun des commissaires de l'AME MINUIT TRAIL (points de contrôle et VTT) pourra disqualifier tout concurrent qui enfreindrait délibérément cet article.

ARTICLE 14, assurance :

La section athlétisme des J3 Sports Amilly souscritra une police d'assurance spécifique pour couvrir cette organisation.

ARTICLE 15, repas :

A l'issue de la course un repas (réservé aux participants) sera servi par les organisateurs : soupe, sandwich, dessert, petite bière locale ou autres boissons sans alcool.

ARTICLE 16, droit à l'image :

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve autorise expressément la section des J3 Sports Amilly Athlétisme à utiliser les images sur tout type de support média sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion de l'AME MINUIT TRAIL.

Cette autorisation est valable pour l'utilisation en interne à l'association mais aussi en externe lors d'actions de communication.

ARTICLE 17, acceptation du règlement :

Le fait de s'inscrire à l'AME'MINUIT'TRAIL implique l'acceptation du présent règlement. De plus chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation renonce à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

ARTICLE 18, Conditions Sanitaires :

Le présent règlement évoluera suivant les conditions sanitaires. L'organisation se pliera aux décisions prises par les autorités compétentes. L'organisation mettra tout en œuvre pour faire appliquer les protocoles sanitaires en cours.